



Délibération 2026.02.02

Délibération affichée
et exécutoire le :

Le 17 février 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MÉTIVIER Philippe, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Excusé : PION Bruno.

Demande de financement pour la construction d'un local associatif au stade municipal

Considérant la vétusté du bâtiment actuel recevant un public nombreux que ce soit adultes ou enfants ;

Considérant les coûts de fonctionnement élevés de la structure ;

Considérant que le local actuel est énergivore et que s'attacher à améliorer ses performances énergétiques en le réhabilitant aurait été plus onéreux ;

La solution de construire un bâtiment neuf s'avère plus viable afin d'apporter un confort aux utilisateurs de ce local qui sera de plus accessible au public et plus vertueux énergétiquement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	En € HT	En € TTC
Montant des travaux	234 000	280 00
Maitrise d'œuvre	21 528	25 833.60
Total :	255 528	305 833.60
Financeurs sollicités :	En €	En %
Etat (DETR)	99 655.92	39
Département	76 658.40	30
Région (CRST)	27 500	10.76
Fonds propres	51 713.68	20.24

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 39% du montant HT des travaux soit 99 655.92 euros ;
- De solliciter l'aide financière du Département de l'Indre dans le cadre du fonds départemental de travaux des équipements sportifs, à hauteur de 76 658.40 € ;
- De solliciter l'aide de la Région dans le cadre du CRST à hauteur de 27 500 € ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document.

Les crédits seront ouverts en dépenses et en recettes au budget primitif 2026.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier.